



Accident du travail tiers mis en cause

Par **stein**, le **15/07/2010** à **16:10**

Bonjour,

j'ai été mise en cause par une collègue dans sa déclaration d'accident du travail en date du 06 mai. j'ai été informée par la caisse maladie le 02 juillet 2010 de cet événement. ce courrier m'indiquait que j'étais impliquée dans un accident du travail le 06 mai et qu'il souhaitait des informations sur les événements de ce jour mais également l'historique et le contexte professionnel. Après l'étonnement passé, j'ai appelé la caisse maladie pour plus d'information et j'ai répondu par mail sur certains éléments dont je me souvenais, ce jour j'étais seule avec elle (il n'y avait donc pas de témoins potentielle) et je n'ai jamais su qu'elle s'était fait arrêter dans l'après midi. elle a été arrêtée 1 journée . La relation avec cette collègue est en effet difficile et souvent conflictuelle elle est également en conflit avec une autre de ses collègues. Je souhaiterais savoir quelle recours puis-je avoir si la caisse maladie déclare après enquête à l'accident du travail sachant qu'elle avait déclarée ultérieurement que cette situation ne rentrerai pas dans le champs de l'accident du travail?

j'ai souhaité témoigner car j'ai su que cela pouvait passer en accident du travail tout simplement par imputabilité et surtout parce que j'étais mise en cause . La caisse maladie m'a informée qu'elle n'était pas obligée de me donner la conclusion de cette enquête, est-ce vrai? en tant que tiers mis en cause?

Sinon puis-je porter plainte contre cette collègue pour déclaration mensongère? Ou contre l'employeur pour ne pas protéger le salarié contre ce type de situation?